

DÉCOUPAGE COLONIAL ET *NATION-BUILDING* EN SYRIE MANDATAIRE : REGARDS FRANÇAIS SUR LES SUITES DE L'ACCORD SYKES-PICOT (1916-1938)

L'accord Sykes-Picot du 16 mai 1916 est souvent évoqué dans le contexte de la guerre qui se déroule en Syrie depuis 2011. L'épreuve la menace d'un éclatement qui remettrait en question les frontières tracées par l'accord Sykes-Picot. Plus largement, il plane sur le monde arabe le projet américain d'un « Grand Moyen Orient », dernière mouture de conceptions remontant au début des années 1980. Les programmes de partition des pays arabes se succèdent depuis 1982, date de la formulation des propositions d'un ancien fonctionnaire israélien¹.

Le courant néoconservateur américain prend la relève². Son « Grand Moyen-Orient » résulterait d'un redécoupage de la région et d'un retracement des frontières léguées par l'accord Sykes-Picot en vue de constituer de petites entités confessionnelles ou ethniques, en conflit les unes contre les autres et, de ce fait, neutralisées. Il s'agirait d'en finir avec l'idée nationale en favorisant les tendances communautaristes ou sectaires, et, en particulier, les multiples variantes du fondamentalisme et de l'islamisme. Dans un article manifestement inspiré, un quotidien officieux fournit une carte³. Convergents sont les projets djihadistes de dissoudre les États « mécréants » pour les remplacer par un chapelet d'émirats théocratiques, fragments d'un éventuel califat réinventé. Dans le conflit confessionnel réside le principal vecteur de désagrégation des États et de remodelage des frontières internationales issues de l'accord Sykes-Picot.

Il est piquant de noter que ce moyen de renforcement du contrôle américain sur le Moyen-Orient passe par la remise en question de l'accord Sykes-Picot, lui-même né de la volonté de contrôle des puissances

1. Oded Yinon, « Une stratégie persévérante de dislocation du monde arabe », *Confluences Méditerranée*, 2007, n° 61, pp. 149-164.

2. Richard Perle *et al.*, « A clean break: A new strategy for securing the realm », 1996 ; Ralph Peters, « Blood borders. How a better Middle East would look », *Armed Forces Journal*, juin 2006.

3. *The New York Times*, 29 septembre 2013, p. 7.

impériales européennes. En 1916, Britanniques et Français contrarient la naissance d'un État arabe unifié dans l'ensemble du Moyen-Orient et de la péninsule arabique, comme promis par la Grande-Bretagne aux Arabes en 1915, en contrepartie de leur aide contre l'Empire ottoman dans la Première Guerre mondiale. L'accord Sykes-Picot est un partage territorial conclu secrètement, caricature de la méconnaissance par les puissances des droits et aspirations des populations concernées et, en l'espèce, des engagements pris envers eux. Objet d'embarras dans les pays signataires, il est tenu pour typique de l'impérialisme occidental et couvert d'opprobre dans le monde arabe. Selon leurs besoins et leurs moyens, la Grande-Bretagne et la France s'attribuent le maximum de territoires et fondent en Irak et en Syrie des États multi-ethniques et multiconfessionnels leur permettant de gouverner des populations hétérogènes.

Le projet est a-national, voire antinational. Afin de conjurer le risque que ces constructions nouvelles ne deviennent des creusets de nations nouvelles et des vecteurs de l'esprit national ou du panarabisme, Grande-Bretagne et France les gouvernent sur des bases communautaristes et confessionnelles. Elles montent en épingle et attisent les particularismes. Le Grand Liban procède de cette conception. Quant à la Syrie mandataire, elle est partagée en unités politiques distinctes, l'émiettement du pays confortant la prépondérance de la puissance de tutelle. Au-delà des paradoxes, la remise en question actuelle du découpage esquissé par Sykes et Picot révèle des constantes : la ligne directrice de l'opposition au fait national et la logique du morcellement conduisent à mettre en place en 1916 un agrégat d'États territoriaux au lieu d'un État-nation arabe, et à favoriser un siècle plus tard la fragmentation en entités confessionnelles ou ethniques de ces mêmes États territoriaux devenus de plus en plus nationaux.

Jusqu'à la fin des mandats, la Syrie est un État érigé selon les termes de l'accord Sykes-Picot, par conséquent une entité multiconfessionnelle et multi-ethnique *nolens volens* sur la voie du *nation-building*. Mais c'est un faux-semblant car elle est gouvernée sur des bases confessionnelles et ethniques, ce qui rappelle les antécédents du projet de « Grand Moyen-Orient » ainsi que du « choc des civilisations », discours d'accompagnement issu de l'orientalisme. Renouant avec les schèmes de pensée du début de xx^e siècle, les deux thèmes en sont le prolongement. Autant le projet actuel que l'administration des pays nés du partage de 1916 reposent sur le confessionnalisme. Si le fractionnement inscrit dans le dessein d'aujourd'hui postule la désintégration des États territoriaux forgés par l'accord Sykes-Picot, ceux-ci n'étaient pour les puissances tutélaires qu'un sous-produit de leur volonté de s'adjuger les superficies les plus étendues, tout en mettant en œuvre un projet de parcellisation ethnique ou confessionnelle.

Que la France se soit réclamée des minorités et appuyée sur elles est un fait avéré et connu. Le but de la présente étude est plutôt de se pencher sur la dynamique contradictoire de la politique française qui se traduit par l'inclusion formelle d'autant d'habitants et de territoires que possible dans l'entité syrienne administrée, mais aussi par la promotion de la segmentation

sur des bases communautaires et confessionnelles. Elle scrute le va-et-vient tendu entre la partition recherchée au profit des particularismes, soigneusement entretenus, et l'indispensable coordination. Par ailleurs, les États en cours d'édification dépendent de l'autorité ultime de la France, facteur d'harmonisation dont l'une des conséquences non désirées par elle est l'orientation vers le *nation-building*, fatalement intercommunautaire.

Plus qu'à l'action officielle de la France, l'enquête s'intéresse au regard porté par la presse française d'obédiences différentes et par des auteurs contemporains sur cette corrélation problématique. Quelle place occupe le facteur confessionnel dans leurs perceptions ? Voient-ils des peuples ? Comment interprètent-ils les moments clés de ces trois décennies de mandat français ? Quelles lectures font-ils des conflits qui se déclarent ? Nonobstant les marques occasionnelles de déférence⁴ au mode de pensée wilsonien, vernis de rigueur, les mentalités de cette époque permettent des énoncés carrés et sans fard des intentions et desiderata.

OTTOMANISME ET SYRIANISME

La France a d'importantes assises dans l'Empire ottoman avant la Grande Guerre. Sa politique recèle une tension entre ses intérêts dans l'ensemble de l'Empire et ses ambitions portant spécifiquement sur le Liban et la Syrie. Les premiers l'incitent à soutenir la stratégie du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman ; les secondes l'entraînent dans le sens de la délimitation des régions à revendiquer dans un partage éventuel de l'Empire. Si les premiers lui ouvrent un champ d'action large, ils peuvent la laisser impréparée en cas d'effondrement de la structure impériale. Quant aux secondes, elles réduisent préalablement sa sphère d'influence, mais elles lui permettent une meilleure défense de ses prétentions auprès des autres puissances intéressées. La dichotomie entre « ottomanistes » et « syrianistes » français se poursuit tant que le sort de l'Empire n'est pas scellé⁵.

Le débat franco-français est surmonté suite à l'entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés de la Triplice. La « question d'Orient » entame sa phase terminale car la dissolution de l'Empire devient un enjeu à court terme. L'expédition de Gallipoli (février 1915 - janvier 1916) la met à l'ordre du jour. La Russie revendique Constantinople, les Détroits, l'Arménie et le littoral de la mer Noire. À l'Italie l'Entente promet les régions de Smyrne et d'Adalia, en Anatolie. La Grande-Bretagne s'intéresse à la Mésopotamie et à la péninsule arabe. Tout en insistant sur « nos droits séculaires sur la Syrie et la Palestine », le sénateur Étienne Flandin recourt par anticipation au rai-

4. La tutelle britannique et française serait motivée par l'intention de guider, conseiller, éduquer et préparer à l'émancipation les peuples « encore mineurs » du Moyen-Orient, voire de les constituer. *L'Asie française* (AF, Bulletin du Comité de l'Asie française), octobre 1918-janvier 1919, n° 174, pp. 126-131. Cette justification sous-tend les mandats qu'attribuera la Société des nations en 1920.

5. Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie, 1914-1918*. Paris, CNRS Éditions, 1998.

sonnement wilsonien : « En revendiquant les droits de la France, nous avons conscience de soutenir les droits de populations asservies par l'oppression turque. Ne nous dérobons pas, Messieurs, à l'honneur de cette tâche qui ne sera pas tâche de conquérants mais de libérateurs⁶. » En juin 1916, Flandin fonde le Comité d'action française en Syrie⁷. Adrien Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille, réclame « presque à l'égal d'un patri-moine » la « Syrie intégrale », « c'est-à-dire la terre classique qui porte ce nom et dont les limites géographiques naturelles vont du Taurus à l'Égypte et de la Méditerranée à l'Euphrate »⁸.

ROYAUME ARABE ET ACCORD SYKES-PICOT

L'installation de la France en Syrie procède d'un cheminement contesté, tortueux et semé d'aléas. Dans une correspondance qui s'étend de juillet 1915 à janvier 1916, la Grande-Bretagne fait entrevoir au chérif Hussein, le gardien de La Mecque, la constitution d'un royaume arabe indépendant en échange d'une révolte arabe contre l'Empire ottoman. « À cette époque il ne s'agissait pas encore de partager la peau du Turc, mais de le tuer⁹. » La révolte débute en juin 1916 et les contingents arabes entrent à Damas le 1^{er} octobre 1918, mais la Grande-Bretagne ne tient pas ses engagements. En mai 1916, Mark Sykes et François Georges-Picot partagent secrètement les territoires du royaume arabe entre la Grande-Bretagne et la France, et, le 2 novembre 1917, Arthur Balfour, secrétaire au Foreign Office, donne son aval à l'établissement d'un « foyer national juif » en Palestine.

Les péripéties de la guerre contre l'Empire ottoman renforcent la position de la Grande-Bretagne. Ses armées sont à Constantinople, en Palestine et en Mésopotamie ; par comparaison, celles de la France ressortissent de l'ordre du symbolique. Les perspectives d'expansion permettraient à Londres de régenter un immense bloc terrestre allant du Cap à l'Égypte et de l'Égypte à la Thaïlande, à quoi s'ajouterait l'Asie centrale laissée en dés-hérence par le reflux de la Russie. Les mers Noire et Caspienne compléteraient le contrôle britannique de toutes les étendues d'eau à l'est de Suez.

Après avoir dû revoir ses prétentions à la baisse dans l'accord de mai 1916, la France fait face à la possibilité de devoir en rabattre à nouveau si, comme il est possible, les Britanniques profitent de leur situation de *beati possidentes* au Moyen-Orient¹⁰. Les camps anglo-indien et

6. *AF*, avril-juillet 1915, n° 162, pp. 44-45.

7. Christopher Andrew et A. S. Kanya-Forstner, « La France à la recherche de la Syrie intégrale 1914-1920 », *Relations internationales*, automne 1979, n° 19, p. 270.

8. *AF*, avril-juillet 1915, n° 162p. 48.

9. *Ibid.*, octobre 1918-janvier 1919, n° 174, p. 123.

10. Roger Adelson, *London and the Invention of the Middle East. Money, Power and War, 1902-1922*. New Haven, Yale University Press, 1995 ; James Barr, *A Line in the Sand. The Anglo-French Struggle for the Middle East, 1914-1948*. New York, Norton, 2012.

anglo-égyptien de l'impérialisme britannique s'emploient à promouvoir une mainmise sur toute la région, de la Méditerranée au Golfe, chacune escomptant y établir un glacis d'États tampon pour sa portion de l'Empire. Tandis que Londres est susceptible de revenir sur l'accord Sykes-Picot, la partie française se contenterait désormais de faire respecter une entente se situant en retrait par rapport à ses objectifs originels. En décembre 1918, Lloyd George obtient de Clemenceau une renonciation à toute prétention sur la Palestine et sur Mossoul, contre une participation dans la Turkish Petroleum Company et la Syrie. Cependant la Chambre de commerce de Marseille réunit un congrès les 3, 4 et 5 janvier 1919 au cours duquel est approuvée la constitution d'une Syrie intégrale et critiqué son partage par le biais de l'accord Sykes-Picot¹¹. Flétrissant la mutilation de la Syrie et les délimitations fantaisistes, le très officieux *Temps* opine : « La France, que tant de Syriens demandent pour guide, se doit de leur faire obtenir d'abord les frontières historiques indispensables à leur développement¹². »

Les tractations à la conférence de paix réunie à Versailles concernent le problème des nationalités et du droit à l'autodétermination. S'agissant de la Syrie, une influente revue française¹³ reste dubitative. « Ici, une question se pose : y a-t-il bien une Syrie ? Une Syrie dont on doit dire qu'elle est un peuple et non pas une expression géographique¹⁴ ? » En mars 1919 la proposition faite en marge de la conférence de paix d'envoyer une commission interalliée en Syrie pour s'enquérir des volontés de la population déclenche les foudres du quotidien parisien qui fait office de porte-voix du Quai d'Orsay : « Le droit de disposer d'eux-mêmes ne saurait être reconnu à des peuples incapables de se gouverner¹⁵. » Une enquête exigerait du temps. « L'incertitude agit comme un acide sur ces populations orientales à l'esprit mobile, aux passions violentes¹⁶. » Le droit de disposer d'eux-mêmes « ne vaut que pour les peuples majeurs, c'est-à-dire capables d'exercer les fonctions de la souveraineté¹⁷ ».

PRISE DE POSSESSION DE LA SYRIE

Sur ces entrefaites et pour le « salut de notre patrimoine oriental¹⁸ », la France doit se démener afin d'éviter d'être éliminée du Moyen-Orient. « Cette perte irait même sans doute jusqu'à notre éviction totale de l'Orient, si nous ne réussissions pas à consolider dans une partie, sous les

11. *Le Temps*, 5 janvier 1919, p. 1 ; 6 janvier 1919, p. 2 ; 7 janvier 1919, p. 1.

12. *Ibid.*, 14 janvier 1919, p. 1.

13. Noureddine Séoudi, *La Formation de l'Orient arabe contemporain 1916-1939 au miroir de la Revue des deux mondes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

14. *Revue des deux mondes (RDM)*, 15 février 1919, p. 796.

15. *Le Temps*, 21 mars 1919, p. 2.

16. *Ibid.*, 25 mars 1919, p. 1.

17. *Ibid.*, 4 mai 1919, p. 1.

18. *AF*, octobre 1918-janvier 1919, n° 174, p. 126.

formes nouvelles qui s'imposent, ce que nous sommes condamnés à perdre dans l'ensemble qu'était pour nous, jusqu'ici l'Empire ottoman¹⁹. » Les appels de regroupements de Syriens partisans d'une Syrie intégrale et de Libanais favorables à un Grand Liban, l'une et l'autre sous égide française, sont relayés par la presse française²⁰.

Se profile à l'horizon le danger que la France ne puisse acquérir que le Liban. Alors, le lien Syrie-Liban est pris à revers :

En dépit des différences ethniques et religieuses, la Syrie, on ne saurait trop le répéter, forme en effet un tout que l'on ne saurait morceler sans faire violence au principe même des nationalités... Car il s'agit bien là d'un seul et même peuple, parlant la même langue, ayant la même civilisation, la même histoire, les mêmes tendances démocratiques²¹.

Que la dimension nationale, si antithétique au schème officiel, soit mise à contribution démontre la nécessité de faire appel aux arguments de l'heure pour emporter des adhésions à la conférence de paix.

Le moins que l'on puisse lui demander est de ne pas assigner à la grande Puissance chargée de veiller sur le berceau de la nationalité syrienne un rôle à la fois étriqué et néfaste²².

Démobilisant ses troupes et éprouvant des difficultés financières, la Grande-Bretagne s'oriente vers le retrait de ses armées de la Syrie, de la Cilicie et de l'Arménie. Elle doit se faire prier par la France qui lui rappelle qu'elles se sont toutes deux présentées dans l'Orient en libératrices²³. Le 1^{er} novembre 1919, la Grande-Bretagne finit par céder à la France la relève sur la côte syrienne mais elle laisse l'intérieur aux mains des forces chéri-fiennes de Fayçal. Dès le 21 novembre, le général Henri Gouraud débarque à Beyrouth avec le double titre de haut-commissaire et de commandant des armées françaises du Levant. S'affrontent désormais Français et nationalistes. La Grande-Bretagne se retranche habilement derrière le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, concrétisé par le nationalisme du chérif Hussein qu'elle parraine et s'efforce d'instrumenter. Du coup, les Français assimilent Hussein à un homme de paille de la Grande-Bretagne et le nationalisme arabe à un fruit de ses intrigues ou un paravent pour ses ambitions.

Une constante demeure valable pendant trois décennies : tandis que les Britanniques cultivent l'impression d'entourer de bienveillance les nationalistes et le panarabisme, les Français confondent les apparences et la réalité, et réagissent en accentuant leur refus du nationalisme arabe. L'erreur d'analyse est lourde de conséquences. L'opposition à l'arabisme et le rejet de l'idée nationale, dénoncés comme machination britannique, ou déguisement d'un islam fanatique et masque de la xénophobie, deviennent

19. *Ibid.*, p. 121 ; cf. février-juillet 1919, n° 175, p. 179.

20. *Le Temps*, 15 février 1919, p. 1 ; *AF*, février-juillet 1919, n° 175, pp. 189-190.

21. *Le Temps*, 1^{er} février 1919, p. 1.

22. *Id.* ; cf. aussi *AF*, février-juillet 1919, n° 175, pp. 169-179.

23. *Le Temps*, 8 septembre 1919, p. 1.

un élément invariant de la politique française. Prénants, le pari sur les minorités, le confessionnalisme, l'ethnicisme, et les certitudes sereines sur l'« Orient » y sont érigés en *leitmotiv* essentialiste, figeant la France dans la fonction d'adversaire de la laïcité et de la conception nationale qu'elle incarne, ainsi que des courants de rénovation, d'autodétermination et d'unification du monde arabe.

Les groupes minoritaires sont un peu pour nous en Syrie ce qu'est en Afrique la masse de plus d'un million d'Européens qui nous donnent un appui et une raison d'être durables. Ils ont l'avantage de se prêter à l'application du mandat en même temps qu'à la constitution de Gouvernements indigènes dociles à notre direction, tandis que le Gouvernement d'une Syrie unitaire, constitué au profit des nationalistes, nous mettrait en présence du pouvoir indigène le moins maniable auquel nous pourrions avoir affaire²⁴.

Ainsi écrit au Quai d'Orsay, en octobre 1926, Robert de Caix, fondateur-directeur de *L'Asie française*, secrétaire général du haut-commissariat en Syrie de 1919 à 1923 et « théoricien » de la politique des minorités.

Méditant les obstacles que rencontre la France, Henri Froidevaux, le directeur de l'organe du Comité de l'Asie française, les attribue à « la multitude et à la diversité des races de la Syrie », à la « mosaïque de peuples » qui habitent la Syrie, à la diversité des « éléments ethnographiques bien plutôt qu'ethniques » de la situation²⁵. Il se livre à une dissection anthropologico-religieuse précieuse parce que révélatrice d'un état d'esprit. Une dizaine de « races » vivraient en Syrie.

Sans doute, avec le type arménoïde et avant lui, est-ce le type arabo-sémitique qui domine dans la contrée ; sans doute encore, l'aire de la langue arabe (car il faut tenir compte des langues aussi bien que des races), y est-elle la plus étendue ; mais combien peu ces facteurs présentent-ils d'importance à côté du facteur religieux ! Pour la politique, celui-là est de beaucoup le plus considérable, et même, peut-on dire presque le seul digne d'attention²⁶.

Si la Grande-Bretagne fait accroire qu'elle parraine les nationalistes, ceux-ci considèrent que l'accord Sykes-Picot viole les ententes de 1915-1916 qui ont précédé la révolte arabe. Le 7 mars 1920, le Congrès syrien, réuni à Damas, proclame l'indépendance de la Syrie, Liban et Palestine compris. Méprisant à l'égard de ceux qu'il tient pour des intrigants et des extrémistes, un quotidien français est néanmoins lucide. Le Congrès « représente une idée puissante qui est celle de la très grande majorité des Syriens, à savoir l'unité de la Syrie. À Damas, cette idée se confond probablement avec celle de l'unité arabe, et celle-ci réagit sur celle-là dans une mesure difficile à fixer ²⁷ ».

24. Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban : écrits de politiques de Robert de Caix*. Paris, Belin, 2006, p. 411.

25. *AF*, février 1920, n° 179, p. 43.

26. *Id.*

27. *Journal des débats*, 14 mars 1920, p. 1.

La distribution des mandats à la conférence de San Remo en avril 1920 est une réplique anglo-française aux nationalistes²⁸. Le système des mandats pare les pulsions impériales d'un simulacre de mission confiée à la France et à la Grande-Bretagne de préparer leurs pupilles à l'indépendance. Quant à la gauche française, elle commence à prêter attention aux revendications arabes. Rappelant que les pays arabes sont unis par un sentiment commun de leur nationalité, un lecteur déplore le découpage artificiel de la question arabe.

La guerre terminée, qu'apportons-nous à ce peuple qui a conscience de son existence et de sa force, qui attend la réalisation de son unité et de son indépendance ? Le démembrement, la dislocation et la mort, sous différents prétextes qui cachent des ambitions impérialistes et capitalistes²⁹.

Sur le terrain, Gouraud adresse un ultimatum à Fayçal le 14 juillet et, le 21 juillet, dirige vers l'intérieur les troupes réunies au Liban. L'intervention se conclut le 24 juillet par une bataille à Khan Maysaloun contre les chérifiens et l'entrée à Damas le lendemain. L'indépendance de la Syrie est tuée dans l'œuf et la France s'empare de la Syrie *manu militari*, officiellement pour la mener vers l'indépendance, selon les termes du mandat. La Syrie historique est amputée de la Palestine. Dès le 1^{er} septembre, un Liban élargi bien au-delà du Mont-Liban, mais majoritairement chrétien, en est aussi retiré. Un Grand Liban voisine désormais une petite Syrie, l'un et l'autre sous mandat français. La France jouerait « le rôle éducateur et civilisateur que les populations de la contrée attendaient d'elle³⁰ ».

ADMINISTRER LA SYRIE MANDATAIRE

Débuté aussitôt l'organisation d'une Syrie non nationale. Le *Journal des débats* rejette l'idée d'une administration directe. « Dans l'état présent du monde nous ne devons pas nous engager outre mesure dans le Levant : nos hommes et nos millions sont précieux³¹. » La note du 17 juillet 1920 de de Caix sert de base au découpage³². Contre l'unitarisme à couleur nationale, et en filiation directe avec la tradition d'entretien de clientèles minoritaires comme leviers pour faire échec à la nation, il s'agit d'encourager les particularismes, les autonomies locales et les divisions communautaires. La Syrie serait moins un pays qu'un ensemble de cantons, peut-être rassemblés dans un cadre fédéral entre eux et confédéral avec le Grand Liban. Ainsi l'éclipse de l'option « ottomaniste » confère la priorité à un minoritaro-centrisme sans nuances, antidote au nationalisme. Le jugement est péremptoire : en Syrie, « la religion prime la nationalité (ou, plutôt encore, constitue la nationalité)³³ ».

28. Les mandats sont accordés définitivement le 24 juillet 1922 par la Société des nations.

29. *L'Humanité*, 3 juillet 1919, p. 3.

30. *AF*, septembre-octobre 1920, n° 185, p. 298.

31. *Journal des débats*, 27 juillet 1920, p. 1.

32. Khoury, p. 64, pp. 248-270.

33. *AF*, juin 1924, p. 240.

Dès septembre 1920, dans la foulée de la délimitation du Grand Liban, la puissance mandataire opère en Syrie une division tripartite qui crée un État de Damas, un État d'Alep (dont dépend, avec régime spécial, le sandjak d'Alexandrette) et un État des Alaouites (État en 1922). En mars 1921, le Djebel Druze est à son tour détaché de l'ensemble. Sa création est « légitimée par des raisons analogues à celles qui ont milité en faveur de la création de l'État alaouite : la présence d'un important élément religieux et militaire³⁴ ». Dans « cette sorte de musée des religions » et « véritable Babel », « le système des autonomies locales a précisément paru le plus propre à concilier les différences confessionnelles qui existent en Syrie et que l'on aurait simplement irritées en essayant de les fondre prématurément dans un même moule »³⁵. Soigneusement les autorités mandataires recensent et distinguent leurs administrés sur le plan religieux, tout en reconnaissant qu'ils sont presque tous arabophones³⁶. Bien que la France insiste qu'un mandat n'est pas un protectorat et qu'elle récuse l'administration directe, chaque État est doté d'un gouverneur français et d'un gouvernement en propre, ce qui « répondait aux vœux des populations syriennes », assure le très autorisé quotidien³⁷.

Un auteur admet qu'avant la guerre, la Syrie constituait une unité géographique d'un seul tenant et une unité politique et administrative. La France est obligée d'introduire des divisions « qui en fait sont exigées par les réalités humaines plus impérieuses que sont les diversités de races, le degré de civilisation, la religion³⁸ ». Il n'en demeure pas moins que la balkanisation est à contresens de la gestion rationnelle des intérêts communs – monétaires, fiscaux, douaniers, postaux, sécuritaires, etc. –, *a fortiori* sur un territoire resté tout d'une pièce jusqu'en 1920. Le dilemme est entier : comment diviser à des fins de contrôle et réunir en vue d'administration ? Pour donner de la cohérence au pays sous mandat, la constitution d'une fédération semble bien indiquée. Non sans aplomb, un grand périodique déclare qu'il « appartient à la Puissance mandataire de devancer au besoin, sur les points essentiels, un sentiment national syrien encore à créer³⁹ ». Pris de prévenance pour les nationalistes, *Le Temps* affirme :

Le particularisme est ainsi concilié dans toute la mesure qu'il faut avec la nécessité de créer une Syrie ayant une existence correspondant à son statut international et réalisant le vœu des patriotes qui tiennent à l'unité nationale plus qu'aux libertés locales⁴⁰.

34. *AF*, juin 1923, p. 177.

35. *Id.*

36. Ministère des Affaires étrangères, *Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban (juillet 1922 à juillet 1923)*, Paris, Imprimerie nationale, 1923, pp. 8-9.

37. *Le Temps*, 24 décembre 1920, p. 2.

38. Louis Jalabert, *Syrie et Liban. Réussite française ?*, Paris, Plon, 1934, pp. 8-9.

39. *RDM*, 1^{er} décembre 1921, p. 645.

40. *Le Temps*, 27 décembre 1922, p. 1.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, il n'est nullement question de cette Constituante syrienne prônée par certains, « simple comédie à laquelle la France mandataire ne saurait se prêter... [et] Parlement de censitaires⁴¹ » ? Le développement doit être « graduel, conseillé et guidé⁴² ». L'État libanais et chacun des États syriens ont des « conseils représentatifs » disposant d'attributions consultatives et excluant celles qui relèvent de l'exercice du Mandat. Compris dans la Fédération des États de Syrie, créée le 28 juin 1922, les quatre États syriens nomment des délégations au « Conseil représentatif fédéral ». Munie d'un président, la Fédération l'est aussi de deux délégués du haut-commissaire.

L'insistance sur les différences religieuses et la sollicitude pour les particularismes ne sauraient faire oublier que les nationalistes (« certains groupes ») rejettent le fédéralisme. « Il y a, dans les grandes villes de l'intérieur, et surtout à Damas où un esprit "capitale" pousse à la centralisation, un grand nombre d'unitaires encore plus opposés à l'autonomie des États de Syrie qu'à l'indépendance du Grand Liban. Ces unitaires auraient voulu l'élection, dans l'ensemble de la Syrie, d'une assemblée unique et non pas l'élection d'assemblées d'État qui auraient à désigner elles-mêmes les membres des délégations d'État constituant le Conseil Fédéral⁴³. » L'idée unitaire ne rencontre pas de faveur du côté français.

Tout nous convierait à écarter la conception d'une union politique embrassant tous ces États, conception purement abstraite, inconciliable avec les différences essentielles qui, au point de vue ethnique comme au point de vue religieux, – sans parler des dissemblances dues à la variété des situations géographiques, à la nature et au degré d'évolution des civilisations en présence, – expliquent le particularisme des États intéressés⁴⁴.

L'entreprise au Levant n'a pas que des appuis en France. La guerre pour le contrôle de la Cilicie se poursuivant contre les nationalistes kémalistes, un détachement turc attaque une colonne française à Lattaquié, en territoire syrien, en décembre 1920. L'organe socialiste, en passe de devenir communiste, appelle à l'évacuation de la Syrie.

Les raisons que l'on allègue pour justifier l'occupation de la Syrie et de la Cilicie ne sont que des couvertures hypocrites d'un impérialisme sans frein. Ce sont les motifs qui ont toujours été exploités à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e pour légitimer les conquêtes coloniales⁴⁵.

L'accord d'octobre 1921 avec la Turquie kémaliste met fin à cette guerre, moyennant abandon par la France de ses prétentions en Cilicie.

Plus désolantes pour les partisans des objectifs français en terre syrienne sont les réserves exprimées lors des débats sur les budgets à l'Assemblée

41. *RDM*, 1^{er} décembre 1921, p. 663.

42. *Id.*

43. *AF*, supplément novembre 1923, p. 39.

44. *Le Temps*, 16 avril 1925, p. 1.

45. *L'Humanité*, 20 décembre 1920, p. 1.

et au Sénat français par des élus soucieux d'effectuer des économies⁴⁶. De 70 000 hommes en 1921, l'effectif de l'armée du Levant est réduit à 35 000. Insatisfait des moyens mis à sa disposition, Gouraud se retire du haut-commissariat. On lui fait grief des avantages qu'il a accordés au clergé catholique. Le général Weygand, son successeur depuis le 19 avril 1923, ne modifie pas l'orientation de la politique du Mandat. Appelé à diriger à Paris le Centre des hautes études militaires, il cède sa place en novembre 1924 au général Maurice Sarrail, nommé par le gouvernement du Cartel des gauches élu le 11 mai 1924. Républicain et franc-maçon, il est chargé d'équilibrer la politique pro-chrétienne par une plus grande sensibilité à la majorité musulmane. Ce changement de haut-commissaire indispose les milieux cléricaux et les tenants de la politique levantine fondée sur les minorités chrétiennes. La presse anticartel, au patriotisme claironné, ne s'interdit pas de critiquer ce représentant de la France⁴⁷. Sarrail débarque à Beyrouth le 2 janvier 1925. Ses gestes seront scrutés, notamment son attitude à l'égard des ordres religieux français en Syrie et sa présence aux messes consulaires.

Quant à la Fédération, elle est jugée ingérable et dissoute le 5 décembre 1924. Le mécontentement des Syriens est attisé par l'effondrement de leur pouvoir d'achat depuis le rattachement de la livre syrienne au franc, en chute libre sur les marchés des changes depuis la fin de la guerre⁴⁸. *Le Temps* ne se fait pas faute d'imputer les déboires politiques à des facteurs ethniques.

Cette organisation rencontre des difficultés nombreuses résultant des diversités et rivalités des races, du particularisme local, et aussi, il faut bien le dire, de l'absence de sens national et civique qu'on constate trop souvent dans la mentalité des populations intéressées⁴⁹.

Celles-ci seraient inaptes à dégager un consensus⁵⁰. La réorganisation consécutive à l'arrêt du 5 décembre 1924 établit la République de Syrie (comprenant un sandjak d'Alexandrette autonome), l'État des Alaouites, l'État du Djebel Druze et l'État du Grand Liban. « Le pays serait ainsi mis en mesure d'échapper au danger du factice et nuageux nationalisme arabe⁵¹. »

LE SOULÈVEMENT DE 1925-1926

En août 1925, le régime mandataire fait face à une contestation armée qui, débutant dans le Djebel Druze au sud de Damas, ébranle ses

46. *Le Temps*, 5 juillet 1922, p. 1 ; 27 décembre 1922, p. 1.

47. *Ibid.*, 30 novembre 1924, p. 1.

48. Samir Saul, « La Banque de Syrie et du Liban (1919-1970) : banque française en Méditerranée orientale », *Entreprises et histoire*, 2002, n° 31, pp. 71-92.

49. *Le Temps*, 21 mai 1924, p. 1.

50. *RDM*, 15 avril 1925, p. 841.

51. *Ibid.*, p. 844.

fondements⁵². Début août 1925, les nouvelles filtrent à l'effet qu'une insurrection armée des Druzes aurait résulté en de violents combats et de sérieux revers pour les militaires français. Déplorant à plusieurs reprises le mutisme du haut-commissaire et celui du gouvernement⁵³, lequel se limite à une laconique déclaration, *Le Temps* est réduit à reproduire des articles de la presse britannique.

Critique du mandat et de la politique française, *L'Humanité* est plus disert. Le 21 juillet 1925, une compagnie, commandée par le capitaine Normand, est taillée en pièces à l'est de l'Anti-Liban, laissant des centaines de morts et de grandes quantités de matériel de guerre, convois et moyens de transport. Les rescapés gagnent la caserne de Souéïda (Suwayda), à 100 km au sud de Damas, où désormais 600 à 700 soldats sont investis par les insurgés. Une colonne de 3 000 hommes expédiée pour dégager cette garnison et commandée par le général Michaud, adjoint de Sarrail, tombe dans un guet-apens tendu par les combattants druzes le 4-5 août ; 1 600 membres de son effectif sont tués, blessés ou comptés disparus⁵⁴, et Michaud se suicide. Les pertes françaises au cours des deux affrontements sont élevées : 2 000 hommes, dont 23 officiers, tués ; 11 canons de campagne, 30 mitrailleuses, grande quantité d'obus et de cartouches capturées ; plusieurs avions abattus⁵⁵.

En attendant d'être délivrée, Souéïda ne peut être ravitaillée que par la voie aérienne. Pour affronter les montagnards druzes, les autorités désignent un ancien commandant d'un bataillon de chasseurs alpins. Dépêché en Syrie comme adjoint au haut-commissaire, le général Maurice Gamelin dirige un détachement qui parvient, non sans peine, à faire lever le siège de Souéïda le 25 septembre. De druze et localisé, le soulèvement s'étend pour revêtir une dimension nationale, avec participation des nationalistes syriens. Aux émeutes du 4 octobre à Hama succède une insurrection à Damas du 18 au 20 octobre. La gravité des troubles oblige le commandement français à évacuer les civils européens de la ville. Se font entendre le Parti du peuple⁵⁶ dirigé par le Dr Abdel-Rahman Chahbandar et, depuis Le Caire, le comité syro-palestinien présidé par Michel Lotfallah. Dans le but de propulser un mouvement national, les Damascènes constituent un gouvernement provisoire syrien sans distinction ethnique ou religieuse, au même moment où un article de la *Revue des deux mondes* se termine par une évocation de « 29 races différentes » en Syrie⁵⁷.

52. Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*. Austin, University Press of Texas, 2005 ; Lenka Bokova, *La Confrontation franco-syrienne à l'Époque du Mandat 1925-1927*. Paris, L'Harmattan, 1990 ; Philip S. Khoury, « A reinterpretation of the origins and aims of the great syrian revolt, 1925-1927 », in George N. Atiyeh et Ibrahim M. Oweiss (ed.), *Arab Civilization, Challenges and Responses. Essays in Honor of Constantine K. Zuwayk*. Albany, State University of New York Press, 1988, pp. 241-271.

53. Le 1^{er} septembre 1925, p. 1.

54. *L'Humanité*, 18 août 1925, p. 3.

55. *Le Temps*, 25 août 1925, p. 1.

56. Provence, *op. cit.*, pp. 68-70.

57. *RDM*, 1^{er} décembre 1925, p. 692.

Interrompant ses opérations dans le Djebel Druze, la colonne de Gamelin, composée de trois régiments d'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et de chars d'assaut, se déplace vers Damas⁵⁸. De véritables batailles des rues s'engagent. Les batteries françaises sont mises en œuvre et la ville est canonnée à l'arme lourde, action inévitable, d'après un député à la Chambre, afin d'empêcher un massacre de chrétiens⁵⁹. Souéïda tombe le 25 avril 1926. Les accrochages se poursuivent dans la Ghouta autour de Damas.

Il n'y a plus maintenant aux alentours de Damas... que quelques bandes de pillards, sans arrière-pensée nationale, comme il existe passé certaines heures, dans les fourrés du Bois de Boulogne des individualités hors la loi et de mauvaises fréquentations⁶⁰.

Ce serait des « gens sans aveu qui se cachent un peu partout dans l'oasis et que sont venus renforcer les Druses vaincus⁶¹ ».

Les tentatives d'interpréter le séisme sont colorées par les considérations politiques franco-françaises. Autant en Syrie qu'au Rif marocain, *L'Humanité* et les députés communistes demandent une évacuation immédiate pour mettre fin à des entreprises coloniales engagées par l'impérialisme français dont ils soulignent le caractère sanglant. Pour la Syrie, ils prônent la convocation d'une Constituante. Arguant du délai de la traversée de la Méditerranée par les navires porteurs des comptes rendus des autorités sur place, le gouvernement s'enferme d'abord dans le silence, manifestement embarrassé par l'éruption de l'opposition, son étendue et l'ampleur des pertes dans une contrée censée être pacifiée et acquise à la France. Devant une telle déconvenue, l'intégralité de la politique syrienne de la France dans son intégralité risque d'être remise en question. Une explication ne saurait être différée.

La présidence du Conseil en livre une dans une note officielle. Habitant un territoire volcanique, semé d'amas rocheux et d'accès malaisé, les Druzes « forment une population indépendante et assez farouche, bien armée et pouvant fournir de nombreux cavaliers. Travaillées à la fois par des influences extérieures et de tout temps par des divisions intestines où les grandes familles et souvent les membres d'une même famille se disputent le pouvoir, elles sont, en outre, en lutte continuelle avec les populations arabes qui les entourent complètement⁶² ». Peuplade portée à guerroyer, ingérence de l'étranger – autrement dit les nationalistes, de mèche avec le rival britannique, pris pour commanditaire du panarabisme – et clanisme seraient à la base des fâcheux événements. Les origines du soulèvement tiendraient surtout à la turbulence du Djebel Druze (« psychologie d'une

58. *L'Humanité*, 31 octobre 1925, p. 1.

59. *Ibid.*, 21 décembre 1925, p. 1.

60. *Le Temps*, 15 janvier 1926, p. 1.

61. *AF*, mai 1926, p. 202.

62. *Le Figaro*, 13 août 1925, p. 1.

race virile et orgueilleuse⁶³ ») et à son voisinage avec la Transjordanie⁶⁴. Les épithètes de « bandes de rebelles », « éléments criminels », « bandits » et « brigands » complètent l'effort explicatif.

La presse officieuse emboîte le pas.

La vérité est que l'âme du mouvement est un des membres du clan des Attraches, le sultan Attrache, uniquement mécontent de ne plus pouvoir ainsi qu'autrefois exploiter la montagne druse comme sa propriété privée. Nous sommes là en pleine féodalité et tout se ramène à des luttes de clans⁶⁵.

Le soulèvement aurait un relent de passéisme de la part de familles de seigneurs contre le ferment de progrès qu'apporterait la France. Face à des réactionnaires, la puissance mandataire se voit attribuer le beau rôle d'agent réformateur. Malgré « cette politique bien intentionnée », « la vieille habitude de soumission » du peuple l'aurait induit à suivre les maîtres traditionnels qui le spolient et que mécontente l'œuvre réformatrice des agents français⁶⁶. À la réaction des privilégiés se joindraient le désir de se soustraire à l'impôt et le goût du brigandage que favorise le désordre politique⁶⁷.

Parallèlement, cette presse se charge de fournir une explication aussi réductrice que possible de ce « petit accident colonial sans importance et facilement réparable⁶⁸ » : l'entière responsabilité des événements retomberait sur les épaules de Sarrail⁶⁹, déjà peu prisé en raison de ses attaches anticléricales et cartellistes. En l'occurrence, on lui reproche sa brutalité et une rudesse excessive dans ses rapports avec la population. Plus l'homme est incriminé, plus la politique française en Syrie serait épargnée. À accabler l'un, on disculpe l'autre. La révolte viserait le général personnellement et non la France. Gouvernement et presse conservatrice se rejoignent dans la disculpation de la politique mandataire, à cette différence près que le premier ne saurait mettre en cause Sarrail, délégué qu'il a nommé. Pour *Le Temps*, le président du Conseil en est empêché par le « radicalisme socialisant » et à l'esprit de parti des hommes de gauche, incapables de s'élever à la notion de l'intérêt général⁷⁰. Le jugement de *L'Humanité* est voisin : « M. Painlevé n'est conduit que par l'unique souci d'éviter tout ennui prématuré au franc-maçon incapable et stupide qui a pris la succession des jésuites astucieux mais habiles : Weygand-Gouraud⁷¹ ! » S'agissant de Weygand, *Le Temps* insiste sur l'arbitraire de son rappel par le Cartel⁷². D'après le quotidien, l'élection du Cartel aurait persuadé les « extrémistes » en Syrie que « la vague de socialisme français » allait hâter leur émancipation

63. *Le Temps*, 28 octobre 1925, 2.

64. *Ibid.*, 9 août 1925, p. 1.

65. *Ibid.*, 29 août 1925, p. 2.

66. MAE, *Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban. Année 1925*, p. 19, 21.

67. André Bruneau, *Traditions et politique de la France au Levant*. Paris, Félix Alcan, 1932, p. ix.

68. *Le Temps*, 29 août 1925, p. 2.

69. *Ibid.*, 29 octobre 1925, p. 1.

70. *Id.*

71. *L'Humanité*, 30 octobre 1925, p. 1.

72. *Le Temps*, 20 décembre 1925, p. 1.

nationale⁷³. En somme, la politique intérieure et les luttes de parti priment la politique syrienne et les problèmes mandataires.

On comprend que *L'Humanité* ne souscrive pas à la thèse qui anthropomorphise le problème. Il relève que, si le Bloc national chicane Sarrail, le Bloc des gauches conteste ses prédécesseurs.

Entre gens du Cartel et gens de droite, il s'agit d'une querelle de personnalités, d'une lutte entre jésuites et francs-maçons [...] Gouraud, Weygand, hommes des pères blancs et des jésuites, s'appuyaient dans leur conquête de la Syrie sur certaines formations religieuses déjà anciennes. Sarrail, homme des francs-maçons, avait d'autres intérêts à satisfaire et d'autres coterie à protéger. C'est pourquoi la réaction l'attaque⁷⁴.

Tous sont à mettre dans le même sac : « la trinité Gouraud-Weygand-Sarrail » aurait contribué à exaspérer le mécontentement, même si « la maladresse et la mentalité de soudard du proconsul Sarrail » mettent le feu aux poudres⁷⁵. « Rarement un général a donné autant d'arguments à ses adversaires⁷⁶. » Le 13 novembre 1925, Sarrail est rappelé et remplacé par un civil, Henry de Jouvenel, sénateur de la Corrèze et délégué français à la Société des nations⁷⁷, qui cède la place au diplomate de carrière Henri Ponsot en octobre 1926.

Petit à petit émergent les faits qui ont précédé l'insurrection. Dès son entrée en fonction, Sarrail privilégie la main de fer. Dans la même veine, le capitaine Carbillot, nommé en 1923 gouverneur du Djebel Druze, fonction que revendiquent les Druzes, applique en Syrie les méthodes coloniales qu'il a pratiquées au Sénégal. De lourdes prestations en nature sont imposées pour l'exécution de grands travaux. Partie faire des représentations auprès de Sarrail et demander son remplacement, une délégation druze, dirigée par des membres de la famille el-Attrache, est éconduite et mise aux arrêts. La coupe étant pleine, la révolte armée s'ensuit. Le 20 juillet, à Beyrouth, Sarrail avait fait mitrailler une manifestation de locataires protestant contre la levée d'un arrêté qui limitait les hausses de loyers à 50 % par rapport aux niveaux d'avant-guerre⁷⁸.

Le soulèvement des Druzes administre un gênant démenti à la politique française au Levant. Les Druzes sont une minorité que la France se plaît à considérer comme non arabe et pour laquelle elle a créé un État pris à même le territoire syrien. Or c'est d'un groupe qu'elle a voulu dresser contre la majorité, suspecte de nationalisme arabe, qu'est partie la révolte armée la plus redoutable de la période mandataire. Pis, les insurgés

73. *Ibid.*, 20 décembre 1925, p. 2.

74. *L'Humanité*, 7 novembre 1925, p. 1.

75. *Ibid.*, 9 août 1925, p. 1 ; 10 août 1925, p. 1 ; 12 août 1925, p. 3 ; 29 octobre 1925, p. 3 ; 1^{er} novembre 1925, p. 1.

76. *Ibid.*, 7 novembre 1925, p. 1.

77. *AF*, décembre 1925, pp. 336-361.

78. *L'Humanité*, 9 septembre 1925, p. 3.

s'expriment en termes nationaux syriens, voire syro-libanais. Dans leur proclamation aux Syriens, ils revendiquent :

1. l'unité de la Syrie de la Méditerranée jusqu'au désert : la reconnaissance de la Syrie arabe ;
2. gouvernement populaire : un parlement sur une base nationale ;
3. évacuation de l'armée française et création d'une armée indigène ;
4. les privilèges de la Révolution française : droits de l'homme, liberté, fraternité, égalité⁷⁹.

Or, la thèse officielle relègue le soulèvement au rang de réaction particulariste, tournée vers le passé. Tenant elle aussi de la croyance nécessaire, une autre prétention veut qu'il ne faut « pas oublier un seul instant que le pays tout entier est encore divisé en clans religieux qui n'ont cessé de se combattre au cours des siècles et qui, privés sous le régime ottoman de toute véritable liberté politique, ne possèdent encore aucun sens exact de l'organisation de l'État⁸⁰ ».

Des « officiers qui connaissent parfaitement la Syrie » soutiennent « que nous nous trouvons plus en présence de mouvements spontanés ou dus uniquement à l'initiative de chefs locaux ambitieux. Pour eux, les incidents de Damas, de l'Anti-Liban, du Djebel Cheik, ont été ordonnés, une influence étrangère a poussé tous ces éléments de religions et de races diverses à concourir au même but, au même moment⁸¹ ».

Pour *Le Temps*, Chahbandar serait le chef des « musulmans fanatiques et par conséquent xénophobes » et le Parti du peuple « le parti du nationalisme musulman intégral »⁸². Le soulèvement druze ne serait pas plus authentique : « S'il n'était pas encouragé par des émissaires et des subsides étrangers, Soltan Attrache serait incapable de maintenir ses bandes⁸³. » Les fautes « accumulées comme à plaisir depuis le début de l'année 1925... ont permis aux nationalistes d'élever de nouveau la voix, de formuler leurs revendications avec plus de force, de se constituer ou de se reconstituer une clientèle qui les suit et qui les soutient⁸⁴ ». Malgré les efforts des « agitateurs de Damas », le « bloc druso-musulman » est scindé et « la tâche de M. de Jouvenel s'en trouve toute tracée : diviser pour régner »⁸⁵.

RÉPERCUSSIONS ET LENDEMAINS

Les retombées du soulèvement de 1925-1926 se font sentir sur le plan de la cristallisation et de l'articulation des revendications nationalistes, avec

79. *Ibid.*, 11 septembre 1925, p. 1.

80. *Le Temps*, 21 août 1925, p. 2.

81. *Ibid.*, 6 novembre 1925, p. 1.

82. *Ibid.*, 20 décembre 1925, p. 2.

83. *Ibid.*, 18 février 1926, p. 1.

84. *AF*, janvier 1926, p. 8.

85. *Le Temps*, 15 janvier 1926, p. 1.

lesquelles la France doit tant bien que mal composer. Elle prend préventivement des mesures de sauvegarde en signant à Angora, le 18 février 1926, une convention de bon voisinage avec la Turquie⁸⁶. En mai 1926 est promulguée au Liban une constitution votée par son Conseil représentatif. Que la reprise en mains de la Syrie reste à réaliser est attesté par la réunion d'une grande assemblée des Druzes qui, le 25 février 1926, émet à l'unanimité six revendications, dont l'indépendance et l'unité de la Syrie, le retrait des troupes françaises et l'élection d'une assemblée constituante. À ces requêtes, de Jouvenel répond sèchement qu'elles rendent « impossible toute conversation directe ou indirecte avec les rebelles. Il n'acceptera désormais que leur soumission pure et simple⁸⁷ ».

Rien moins qu'« aisé, cependant, est le nettoyage » dans le Djebel Druze et autour de Damas :

Les passions politiques, aiguës par une propagande extérieure avide de monarchie, les ambitions personnelles de grands seigneurs entretenant de leurs deniers les excès de criminels relevant plus du droit commun que du code de la guerre – s'il est vrai que la guerre puisse être codifiée – ont retardé jusqu'à ce jour l'heure de la paix et contraint parfois la puissance mandataire à des mesures sévères et justifiées⁸⁸.

Dans la Ghouta :

Ces pillards, sans foi ni loi, prétendaient copier l'organisation des gouvernements et des armées modernes. Un quartier général avait été constitué, des réseaux téléphoniques, dépôts de munitions et de vivres, places d'armes, etc., avaient été plus ou moins sérieusement établis⁸⁹.

Tandis que la Commission des mandats de la SDN se fait critique de la gestion française, il faut se presser d'introduire quelques aménagements au régime mandataire. La transition du gouvernement militaire de Gouraud-Weygand-Sarrail au gouvernement civil de de Jouvenel ne suffit pas. Il convient d'avoir un gouvernement « indigène ». Le soulèvement de 1925-1926 fait comprendre à la puissance mandataire l'importance d'avoir un processus politique comme alternative aux actions insurrectionnelles. Le 26 avril 1926, le haut-commissaire nomme « le Damad⁹⁰ » Ahmed Nami bey « chef de l'État de Syrie jusqu'à ce qu'un Parlement régulièrement élu puisse procéder lui-même au choix de ce chef de l'État »⁹¹. Celui-ci demande et obtient que soit donnée au Mandat la forme d'un traité de 30 ans à conclure avec la France, comme le fera la Grande-Bretagne avec l'Irak, et que la Syrie ait le droit de voter sa constitution⁹².

86. *RDM*, 1^{er} août 1926, pp. 604-624.

87. *AF*, mars 1926, p. 125

88. *Le Temps*, 3 juin 1926, p. 1.

89. *Ibid.*, 15 août 1926, p. 2.

90. Gendre de l'ex-sultan ottoman Abdul Hamid.

91. *AF*, mai 1926, p. 202.

92. *Ibid.*, p. 203.

C'est peu dire que le ministère de Nami n'inspire pas confiance aux nationalistes, d'autant plus que « l'État de Syrie » ne recouvre que les provinces de Damas et d'Alep. Réunis au Caire, ils rejettent le morcellement que favoriseraient un traité et une constituante singularisant deux provinces. Une et indivisible, la Syrie doit être totalement indépendante et dotée d'un gouvernement national, d'une assemblée constituante élue et d'une armée nationale⁹³. Un Congrès de l'unité syrienne, réuni le 25 juin 1928, rappelle que la Syrie est une nation et qu'elle ne saurait être séparée par aucune considération de religion ou de rite⁹⁴. Communautariste et ethnico-confessionnelle, la conception dominante du côté français est aux antipodes :

Ces populations présentent, à l'exception des Bédouins qui sont de pure souche arabe, un mélange de races tel qu'en fin de compte c'est la religion qui classe entre elles ces populations⁹⁵.

Malgré la fermeté du langage, la lassitude fait son œuvre en France et les détracteurs du Mandat sont écoutés⁹⁶. Deux grandes questions sont au centre des débats : les frontières de la Syrie et son statut politique⁹⁷. Partant d'une conception communautaire, *Le Temps* propose une division en cantons. « Le régime idéal est, de toute évidence, dans un pays où les particularismes locaux et religieux sont vivaces, mais n'excluent pas la solidarité des diverses portions de l'ensemble, un régime plus ou moins comparable à celui de la Suisse⁹⁸. » Le 8 février 1928, Nami doit démissionner. Les élections du 15 avril 1928 produisent une constituante favorable aux nationalistes du Bloc national. Comme le haut-commissariat, ils empruntent la voie institutionnelle suite au soulèvement de 1925-1926. En juin, la nouvelle assemblée réunie à Damas promulgue une constitution dont l'article 1^{er} déclare :

La Syrie est un État indépendant et souverain et qu'aucune partie de son territoire ne peut être aliénée ou cédée.

L'article 2 établit :

Les territoires syriens détachés de l'Empire ottoman constituent une unité politique indivisible, mais que ne sauraient être prises en considération les divisions qui se sont produites depuis la grande guerre⁹⁹.

Aucune allusion n'est faite au Mandat, les nationalistes exigeant une reconnaissance de l'indépendance de la Syrie, suivie de la signature d'un traité d'alliance avec la France.

93. *L'Humanité*, 26 août 1926, p. 3 ; 30 août 1926, p. 3.

94. André Bruneau, *op. cit.*, p. 318.

95. *Le Temps*, 25 novembre 1926, p. 2.

96. *AF*, décembre 1926, pp. 354-358

97. *Le Temps*, 7 janvier 1928, p. 1.

98. *Ibid.*, 28 décembre 1927, p. 1.

99. *Ibid.*, 22 octobre 1928, p. 1.

Peinant à faire accepter le Mandat – tutelle imposée par la force et sans le consentement des Syriens, soutiennent les nationalistes –, Ponsot ajourne la constituante pour trois mois le 11 août, puis pour trois autres mois le 11 novembre et enfin *sine die* le 5 février 1929. Après de vaines tractations, la puissance mandataire prend sur elle de promulguer, le 22 mai 1930, cette même constitution, mais en la soumettant au Mandat par l'ajout d'un article :

Aucune disposition de la présente constitution n'est et ne peut être en opposition avec les obligations contractées par la France en ce qui concerne la Syrie, particulièrement envers la Société des Nations [...]¹⁰⁰.

Les nationalistes continuent à réclamer l'unité par l'incorporation du Gouvernement de Lattaquié (pays des Alaouites) et du Djebel Druze, tandis que la France se pose comme protectrice des minorités. Sa position serait « une nouvelle application des principes de Gallieni et de Lyautey : donner à chaque groupement ethnique son autonomie ou même son indépendance, sous notre contrôle. Ce n'est nullement la méthode romaine, tyrannique et brutale, avec son *Divide ut imperes*, qui épuisa le monde au point de le livrer désarmé, moralement et matériellement, aux invasions barbares. Il s'agit, pour nous, non pas de dresser les peuples les uns contre les autres, mais au contraire de leur permettre de vivre librement, à côté les uns des autres, pour devenir une partie de la "Plus grande France"¹⁰¹ ».

Faisant écho à ces débats et livrant la substance de l'approche ethnico-confessionnelle, un auteur déclare sans détours que l'unité syrienne et la nation syrienne elle-même seraient des mythes. Le but du mandat est de protéger, contre l'emprise de l'idée unitaire, l'autonomie de certaines communautés religieuses et politiques. « En Orient, les deux mots sont synonymes. » Les nationalistes seraient des musulmans, adeptes du panislamisme et du panarabisme, rêvant de regrouper le Moyen-Orient par le nationalisme intégral.

La Syrie n'a jamais été pour ses habitants une patrie commune. Sur cette terre d'Orient une lutte qui dure depuis le Moyen Âge est engagée entre la civilisation méditerranéenne, à base de christianisme, et l'Islam asiatique¹⁰².

En Syrie, les communautés religieuses constitueraient autant de patries mais, malheureusement, elles se confondent. La suite est candide :

Notre tâche eût été facilitée si la répartition territoriale avait coïncidé avec les divisions religieuses. Mais... [ces groupements] étaient si intimement mêlés entre eux qu'il était impossible de tracer des frontières intérieures sans aboutir à un artificiel découpage, laissant subsister presque partout une imbrication irrémédiable¹⁰³.

100. *AF*, juin-juillet 1930, p. 212.

101. *Ibid.*, février 1932, p. 51.

102. Robert de Beauplan, *Où va la Syrie ? Le mandat sous les cèdres*. Paris, Jules Tallandier, 1929, pp. 30-31.

103. *Ibid.*, pp. 34-35.

Aveu inconscient que le portrait démographique de la Syrie est d'allure nationale et la division confessionnelle une vue de l'esprit correspondant à la politique mandataire. Fêré de positivisme, un autre auteur place les Syriens au stade primaire :

Les hommes du Levant ont une psychologie différente de la nôtre. Ce n'est point le lieu, ici, de rappeler longuement les trois états d'Auguste Comte : théologique, métaphysique et positif¹⁰⁴.

LE TRAITÉ FRANCO-SYRIEN D'AMITIÉ ET D'ALLIANCE

La Syrie s'enlise dans une impasse constitutionnelle, alors même que la Grande-Bretagne signe un traité d'alliance avec l'Irak le 30 juin 1930. Devant une situation intenable, l'autorité mandataire doit faire de même en Syrie, processus exigeant au préalable des élections et un gouvernement en mesure d'entrer dans un régime contractuel qui remplacerait le mandat. La Syrie serait indépendante mais alliée à la France par un traité d'une durée de 25 ans. Comme en 1928, les nationalistes donnent le ton à l'assemblée élue en décembre 1931. Même si la crise économique mondiale, puis les tensions internationales tendent à mettre en arrière-plan la Syrie, autant pour la presse que pour les dirigeants français, le projet d'un traité se concrétise et les négociations débutent. Le 30 mars 1933, Édouard Daladier, président du Conseil, déclare la volonté de la France de mener la Syrie à l'indépendance et de conclure avec elle un traité. Il n'évoque pas l'unité de la Syrie, ce sur quoi insistent les nationalistes. La France s'y refuse, se retranchant sur son obligation de conduire à leur émancipation les populations du Liban, les Alaouites et les Druzes. Elle demande aux Syriens de démontrer préalablement leur aptitude à administrer de nouveaux territoires. Enfin, elle soumet les rattachements à l'acceptation des populations concernées et à l'instauration en leur faveur, à titre définitif, d'une large autonomie¹⁰⁵. La question des minorités demeure l'argument invariant de la position française.

Le 14 octobre 1933, le comte Damien de Martel arrive à Damas en remplacement de Ponsot au haut-commissariat et le 16 novembre est signé un projet de traité qui exclut les États druze et alaouite. Soumis cinq jours plus tard, il est mort-né. De Martel est contraint de le retirer et de suspendre l'assemblée en décembre 1933. Celle-ci est ajournée *sine die* en novembre 1934. La Syrie est au point où elle se trouvait en 1928, tandis que se poursuit l'agitation nationaliste. L'imminence d'un traité anglo-égyptien et les ambitions italiennes en Méditerranée sensibilisent les responsables français à l'importance de sortir du provisoire en Syrie. Un projet de traité est préparé en mars 1936 et une délégation du Bloc national se

104. Raymond O'Zoux, *Les États du Levant sous le mandat français*. Paris, Larose, 1931, p. 300.

105. *Documents diplomatiques français 1932-1939*, 1^{re} série, t. III, p. 378-379, Joseph Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, à Ponsot, 29 avril 1933.

rend à Paris le 26 mars pour négocier. Rencontrer un ministre n'est guère facile en cette période agitée, préparatoire aux élections de mai. La Syrie n'est pas au centre des préoccupations. Toutefois l'élection du Front populaire le 3 mai ouvre des perspectives de succès¹⁰⁶ dans des pourparlers auxquels l'expérience du passé laissait peu d'espoir. Alarmé par les convoitises italiennes et allemandes, le quotidien communiste s'impatiente de voir ces échanges aboutir¹⁰⁷.

Le projet de traité franco-syrien, signé le 9 septembre 1936, ne trouve pas grâce aux yeux des tenants de la politique mandataire de la France. Les notions d'indépendance et de dévolution à la Syrie des attributions de l'autorité mandataire leur siéent mal. Dès l'annonce, *Le Temps*, qui passe pour refléter le point de vue du Quai d'Orsay met en garde.

Il faudra alors procéder à des élections régulières du nouveau Parlement syrien et à la formation d'un gouvernement parlementaire qui devra assurer la ratification du traité. Lorsque la Syrie aura fait la preuve de sa capacité à se gouverner elle-même, lorsqu'elle aura organisé son administration et ses forces nationales – ce qui exigera un délai d'environ trois ans, comme ce fut le cas pour le précédent irakien – la question se posera du transfert au gouvernement syrien des responsabilités que nous avons assumées en vertu de notre mandat sur ce pays¹⁰⁸.

Les élections ont lieu en novembre 1936, remportées haut la main par le Bloc national, aidé par son succès diplomatique. Unaniment l'assemblée entérine le projet de traité le 22 décembre, alors que la France temporise. La ratification est constamment ajournée, la Chambre et les gouvernements se montrant toujours rétifs¹⁰⁹. À la succession de ministères et de crises internationales s'ajoute la circonspection à l'égard des termes du document. Les opposants se convainquent que la majorité des Syriens est antiunitaire, ce qui, fort opportunément, concorderait avec la politique de la puissance tutélaire.

Ce texte a soulevé en France de vives objections. Dans l'ordre politique, il est considéré comme sacrifiant à une minorité nationaliste les aspirations décentralisatrices du pays. Par là, le nouveau régime romprait avec les tendances que nous n'avons cessé de favoriser depuis notre établissement au Levant et qui s'inspirent essentiellement du souci de donner le pas aux autonomies locales sur le mouvement de l'unité au profit de Damas¹¹⁰.

La pierre d'achoppement est la politique « minoritaire » traditionnelle, contraire à l'unité du pays. Le traité avalise l'intégration des territoires

106. Jacques Couland, « Le Front populaire et la négociation des traités avec les États du Levant », in Walid Arbid, Salgur Kançal, Jean-David Mizrahi et Samir Saul (éd.), *Méditerranée, Moyen-Orient : deux siècles de relations internationales*. Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 501-520.

107. *L'Humanité*, 9 juillet 1936, p. 3.

108. *Le Temps*, 8 septembre 1936, p. 1.

109. Une convention franco-libanaise est conclue le 13 novembre 1936.

110. *Documents diplomatiques français 1932-1939*, 2^e série, t. XII, p. 638, Note de la sous-direction Afrique-Levant, 18 novembre 1938.

alaouite et druze à la Syrie, sous réserve de reconnaissance de régimes administratifs spécifiques. Reste aussi les minorités religieuses, perçues comme menacées par un nationalisme arabe pénétré de zèle musulman.

Chez un peuple jeune, un sentiment nouveau devient facilement excessif, surtout lorsqu'une ardeur religieuse anime nombre de ses adeptes. Il n'est donc pas douteux que le nationalisme naissant des peuples du Proche-Orient risque de contenir des germes de danger pour les minoritaires¹¹¹.

Le Temps considère :

Les populations arabes exaltées, à l'heure présente, par un nationalisme exigeant et par certains sentiments impérialistes confessionnels ou raciaux sont à un tournant important de leur histoire politique¹¹².

Un congrès panarabe, tenu en Syrie, est présenté comme une manifestation de solidarité musulmane et d'impérialisme arabe.

Le Liban et la Palestine sioniste luttent héroïquement pour ne pas se laisser submerger par les forces subversives : c'est leur existence et leur avenir mêmes qui sont en jeu. [...] Tous les éléments sains, des rives du Jourdain à celles de l'Euphrate, réclament un redressement rapide de l'autorité étrangère et font confiance à la France et à l'Angleterre pour que soit mis sans retard un terme aux désordres ou aux dangers qui menacent la sécurité de l'Orient et, en particulier, celle des populations minoritaires¹¹³.

L'unité syrienne est un mythe, un rêve de politiciens mégalomanes, assurent deux auteurs. Cette « cacophonie orientale » est une « macédoine de religions et de races ». Quant à l'arabisme, il équivaut à l'islam dissimulé sous un vocable laïc et prétentieux. Ratifier le traité sans modifications profondes remettrait le gouvernement d'une population illettrée, infantine et crédule à une poignée de féodaux et de propriétaires¹¹⁴.

Avec moins d'intempérance, les milieux officiels ne disent pas autre chose. Arrivé en janvier 1939, Gabriel Puaux, le nouveau haut-commissaire, est dans une atmosphère viciée par la non-ratification du traité et propice à l'accentuation des protestations syriennes. Il est lucide sur la sagesse de ratifier le traité mais caractéristique est l'un de ses jugements : les nationalistes auraient « provoqué dans les masses une agitation à laquelle était mêlé un élément religieux qui pouvait conduire à une explosion de fanatisme. Pendant quelques jours, la ville de Damas a été le théâtre de troubles qui ont vivement inquiété les éléments modérés et surtout la population chrétienne de la ville¹¹⁵ ». La dimension religieuse est omniprésente dans les perceptions françaises.

111. MAE, *Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban. Année 1936*, pp. 7-8.

112. *Le Temps*, 18 décembre 1936, p. 2.

113. *Ibid.*, 13 octobre 1936, p. 2.

114. *RDM*, 15 avril 1938, pp. 875-877, 884.

115. *Documents diplomatiques français 1932-1939*, 2^e série, t. XV, p. 297, Puaux à Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, 30 mars 1939.

Bien que le projet de traité franco-syrien ne soit jamais ratifié par la France, il conduit à l'entrée en scène de la Turquie et l'ouverture de la question du sandjak d'Alexandrette. En prévision d'un changement éventuel du statut de la Syrie, la Turquie invoque un acte international, soit le traité Franklin-Bouillon de 1921 avec la France par lequel elle a reconnu l'indépendance de la Syrie, moyennant des prérogatives pour elle dans le sandjak. Arguant que la majorité de la population est d'origine turque – la proportion réelle avoisine les 40 % –, elle revendique un statut particulier pour Alexandrette. La montée des périls internationaux militant en faveur de l'amélioration des rapports avec la Turquie, la France se prête aux souhaits d'Ankara. Le 29 mai 1937, le Conseil de la SDN adopte un Statut qui fait du sandjak une région autonome de la Syrie. En août 1937, un traité franco-turc de garantie permet à la Turquie d'y maintenir l'ordre, sous certaines conditions.

Les signataires escomptent une assemblée législative locale à dominante turque. La violence règne durant l'enregistrement des électeurs. Malgré les pressions de la Turquie et la complaisance des autorités françaises, l'opération, plusieurs fois suspendue, donne une majorité arabe. « C'est que les Alaouites, que l'on pensait devoir se rallier aux Turcs aryens [sic], font au contraire bloc avec les éléments sémites [sic] – Arméniens Kurdes, Arabes¹¹⁶. » Le quotidien ne relève pas la discordance entre le comportement alaouite et la position française qui, depuis le début du mandat, veut séparer les Alaouites des autres Syriens. Un traité d'amitié franco-turc est conclu le 4 juillet 1938. Le lendemain, une intervention de l'armée turque dans le sandjak, avec l'accord de la France, permet de déclarer une majorité turque. Alexandrette est intégré à la Turquie, approfondissant en Syrie le rejet de la France, coupable d'avoir donné ce qui ne lui appartient pas, au mépris de ses obligations mandataires et contre la volonté de la majorité de la population. Si *Le Temps* cautionne cette politique, *L'Humanité*, tout en souhaitant l'amitié franco-turque, estime qu'il est « impossible d'acheter cette amitié au prix de l'hostilité générale du monde arabe¹¹⁷ ». Il n'y a pas de majorité turque dans le sandjak et la France aurait capitulé devant la Turquie. Mais *L'Humanité* ne récuse pas le traité ; conscient des troubles que pourrait provoquer l'axe dans les colonies, il demande seulement qu'il soit parachevé par l'homologation des traités franco-syrien et franco-libanais¹¹⁸. Hormis l'amputation du sandjak d'Alexandrette, l'état de la Syrie en 1938 est peu différent de ce qu'il était en 1920.

116. *Le Temps*, 21 juin 1938, p. 1.

117. *L'Humanité*, 3 juillet 1938, p. 3.

118. *Ibid.*, 23 août 1938, p. 3.

CONCLUSION

Comment découper un pays que le jeu diplomatique a tracé sur un territoire déterminé et que la construction étatique met inéluctablement sur la voie de l'unification à caractère national ? Voilà le dilemme de la politique française. L'héritage de l'accord Sykes-Picot pèse sur la période mandataire. La Syrie est un pays multiconfessionnel et multi-ethnique. Les responsables français ont beau séparer et distinguer, poser les différences identitaires en facteurs de singularité immuable et ériger des structures étatiques autonomes, la France réunit l'ensemble par son action uniformisatrice. Le pouvoir mandataire est le décideur réel dans cette Syrie, aussi large que possible, qu'il a pu s'adjuger en 1916. Il fait du *nation-building* mais à son corps défendant. Labeur de Sisyphe que celui de s'évertuer à diviser ce que sa présence contribue à rassembler et à rapprocher du modèle national. Contre le mouvement centripète que renforce l'administration française, tout est mis en œuvre pour générer des contre-tendances centrifuges, prioritairement de nature confessionnelle.

Le confessionnalisme est le fil conducteur déclaré et assumé des responsables et des commentateurs français, le levier préféré pour accentuer ou opérer les divisions qui freineraient la dynamique unitaire et nationale. Il se double de l'opposition non moins déclarée et assumée au fait national et à tout ce qui s'y rapporte. La négation de la nation est un impératif d'ordre politique car tout relâchement sur ce plan serait autant d'encouragement au nationalisme honni et entamerait le dessaisissement de cette possession nouvelle. Foyer historique de la conception nationale et du laïcisme, la France s'en fait le contempteur dès lors qu'ils s'appliqueraient outre-mer. *In fine* la politique française démontre une remarquable continuité depuis la période ottomane. Un auteur déclare que celle-ci reposait sur deux principes : l'alliance traditionnelle avec l'Empire ottoman et la protection des chrétiens d'Orient¹¹⁹. Tandis que la partie impériale du binôme tombe en désuétude, la France conserve le volet communautaire. Rejetée et combattue est la catégorie qui se pose en substitut à l'un et à l'autre, à savoir la nation.

En réaction au fait national, une espèce de tropisme induit responsables et observateurs français à s'agripper au fait confessionnel, dressé en fondement quintessentiel de l'organisation collective. La confessionnalisation intégrale fait office de rempart au nationalisme redouté. Figurer le fait syrien dans la religion tient de l'article de foi. En assimilant nationalisme et islam, islam et fanatisme, en pérennisant sa vision d'elle-même comme protectrice de chrétiens en péril, la France rate la phase nationale de l'histoire de la Syrie, opte pour l'affrontement sans déguisement et assure son éviction. L'infantilisation des Syriens, déclarés « mineurs », va de pair avec la nécessité d'un « tuteur », imposable par la force. Dès 1920, les fondements de la

119. André Bruneau, *op. cit.*, p. III.

présence française sont minés par la conception qui préside à l'entreprise elle-même.

Plus empirique, le cheminement britannique est aussi plus souple et sans doute plus démagogique. Disposant à coup sûr davantage d'atouts, lui permettant de plus grandes ambitions, la Grande-Bretagne ne s'interdit pas de se parer du rôle de parrain du nationalisme arabe. Prenant le train en marche, elle compte bien en profiter en le pliant à ses besoins par le truchement de relais locaux et en neutraliser les aspects les plus dérangeants pour sa position impériale. Quoiqu'elle ne tienne pas compte de ses promesses au chérif Hussein, elle affecte d'être le garant du nationalisme arabe, donnant le change aux responsables français et renforçant leur aversion à ce nationalisme. Mais la différence ne saurait être exagérée. Pas plus que la France, la Grande-Bretagne n'entend faire droit aux revendications nationalistes et, comme la France, elle doit lâcher prise au Moyen-Orient, étant à court d'artifices pour s'y maintenir. Que l'opposition au nationalisme soit claironnée ou seulement *de facto*, ni la France ni la Grande-Bretagne ne réussissent à se faire légataires de feu l'Empire ottoman.

Quelques décennies plus tard, les grandes lignes de fracture de la période mandataire se retrouvent dans les projets de redécoupage du Moyen-Orient. La cible est la même : l'État multiconfessionnel, incubateur du fait national. Le levier est identique : le confessionnalisme. Il est vrai que la discorde actuelle menace surtout les communautés musulmanes, tandis que les hérauts impériaux d'aujourd'hui tournent le dos à l'accord Sykes-Picot, œuvre des bâtisseurs d'empires d'hier.

Samir SAUL

Université de Montréal